Afin de s’aligner sur le Luxembourg et l’Allemagne, les commerces des quatre départements lorrains (Meuse/ Meurthe-et-Moselle/ Moselle/ Vosges) ont lancé le rush des soldes ce lundi 2 janvier. Depuis 2008, une dérogation permet en effet à la Meurthe-et-Moselle, à la Meuse, à la Moselle et aux Vosges d’aligner leur calendrier sur celui des commerçants luxembourgeois et belges. Les autres commerces français débuteront les soldes le mercredi 11 janvier.